

Circuit les Béragnons de la commune de Blacé



Visorando



Randonnée n°34022984

Une randonnée proposée par CCAS DE BLACÉ

Une boucle de 10 km qui circule entre les vignes de Blacé et sur la trace de l'ancienne Voie du Tacot en passant par le village de Saint-Julien et près du Musée Claude Bernard.

Durée :	3h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,07 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	102 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	101 m	Régions :	Massif central, Beaujolais
Point haut :	321 m	Commune :	Blacé (69460)
Point bas :	219 m		



Description

Départ de la salle des fêtes de Blacé, parking au-dessus de la salle des fêtes.

Ce circuit est **balisé en Orange avec le signe d'un tire-bouchon**

(D/A) Au départ, prendre au Sud, Rue Sans Nom en traversant l'Avenue de la Mairie (D19a) et prendre à gauche avant le pont pour rejoindre une bifurcation.

(1) Partir à droite, continuer le circuit en passant sous les arbres et, au bout, prendre à droite à la 1^{re} vigne pour rejoindre l'ancienne Voie du Tacot.

(2) Tourner à gauche, sur celle-ci, et rejoindre l'entrée de Saint-Julien.

Traverser le village, en passant devant la salle des fêtes et en allant au fond du terrain de boules.

(3) Passer sur un petit pont métallique, traverser une première route, puis la Route du Beaujolais (D35) et continuer, en face, sur la Voie du Tacot. Arriver à un carrefour avec une route à gauche.

(4) Tourner à gauche sur celle-ci afin de rejoindre la Route de Chambely perpendiculaire. La suivre à gauche, passer le Marverand, laisser un chemin à droite et repérer, un peu plus loin, un autre chemin à droite.

(5) Remonter vers Grammont en tournant sur la droite pour marcher entre les vignes. Continuer toujours tout droit jusqu'aux limites du lieu-dit. Quelques mètres avant Grammont, partir à gauche pour rejoindre la route de Saint-Julien (D76). Tourner à droite et marcher 200 mètres sur cette route pour prendre de nouveau à droite sur un chemin puis, à gauche, sur une piste aux Vierres. Retrouver la D76.

(6) Virer à droite à la route, puis bifurquer, encore à droite, dans le chemin entre la maison et les vignes. Passer un ruisseau avec un petit pont dans un petit bois et zigzaguer par le chemin entre les vignes pour rejoindre une petite route (Impasse Du Château Bleu). La suivre à gauche sur 100 mètres, puis tourner à droite et traverser des vignes. Arrivé au carrefour en T, aller à gauche rejoindre la Route de Saint-Julien, .

(7) Traverser la route pour prendre le Chemin de la Rando qui, plus loin, tourne à 90° à gauche (deuxième embranchement) et rejoint une route. Remonter, à droite, cette Route du Peintre jusqu'à un carrefour sur la Route des Vernes.

(8) Traverser la Route des Vernes et continuer tout droit dans les vignes. Après avoir tourné à gauche, à droite, puis de nouveau à

Points de passages

- D/A Salle des fêtes de Blacé**
N 46.032601° / E 4.649681° - alt. 286 m - km 0
- 1 Entrée du passage en sous-bois**
N 46.030996° / E 4.649991° - alt. 275 m - km 0.23
- 2 Arrivée sur la voie du tacot.**
N 46.029466° / E 4.654237° - alt. 262 m - km 0.7
- 3 Traversée du village de Saint Julien. - Musée Claude Bernard (Saint-Julien)**
N 46.025005° / E 4.652241° - alt. 250 m - km 1.34
- 4 Bifurcation, à gauche. Quitter la Voie du Tacot**
N 46.027347° / E 4.671431° - alt. 231 m - km 2.91
- 5 Bifurcation, à droite vers le lieu-dit Grammont**
N 46.030266° / E 4.667737° - alt. 225 m - km 3.48
- 6 Bifurcation, à droite**
N 46.039938° / E 4.662358° - alt. 245 m - km 5.12
- 7 Traversée de la Route de Saint Julien**
N 46.04556° / E 4.666229° - alt. 251 m - km 6.25
- 8 Traverser la Route des Vernes**
N 46.044599° / E 4.658347° - alt. 258 m - km 7.07
- 9 Route. Montée sur le Mont Joly**
N 46.041333° / E 4.648293° - alt. 295 m - km 8.27
- 10 Vue sur le village de Salles Arbuissonnas**
N 46.037778° / E 4.645818° - alt. 319 m - km 8.98
- 11 Croisée des randonnées de Blacé**
N 46.033941° / E 4.645393° - alt. 313 m - km 9.44
- D/A Salle des fêtes de Blacé**
N 46.032598° / E 4.649675° - alt. 286 m - km 10.07

gauche, rejoindre la Route de Bellevue transversale.

(9) Tourner à gauche, puis à droite au croisement. *En montant au Mont Joly, vue sur le Nord du Beaujolais et le Mont Brouilly. Après avoir traversé le Mont Joly, vous avez une belle vue sur le village de Salles Arbuissonnas.* Arriver au réservoir.

(10) Continuer tout droit, passer devant le beau Château du Domaine de Champ-Renard. À la route, partir à droite sur quelques mètres, jusqu'au carrefour des circuits pédestres de Blacé.

(11) Se diriger à gauche, en prenant la Route de la Croix Pelage et arriver au rond-point, à la mairie. Tourner à gauche, en direction de la salle des fêtes (Avenue de la Mairie) et rejoindre le lieu de stationnement (D/A).

Informations pratiques

Parking à proximité de la salle des fêtes de Blacé.

Ce circuit est balisé en Orange avec le signe d'un tire bouchon.

Sur le panneau d'affichage des randonnées de Blacé au départ de la salle des fêtes, ne pas tenir compte des coloris indiqués pour chaque circuit du panneau d'affichage car tout est balisé en Orange sur ce circuit.

A proximité

Béragnon : partie basse d'une vigne laissée non plantée permettant ainsi de faire « tourner la charrue ».

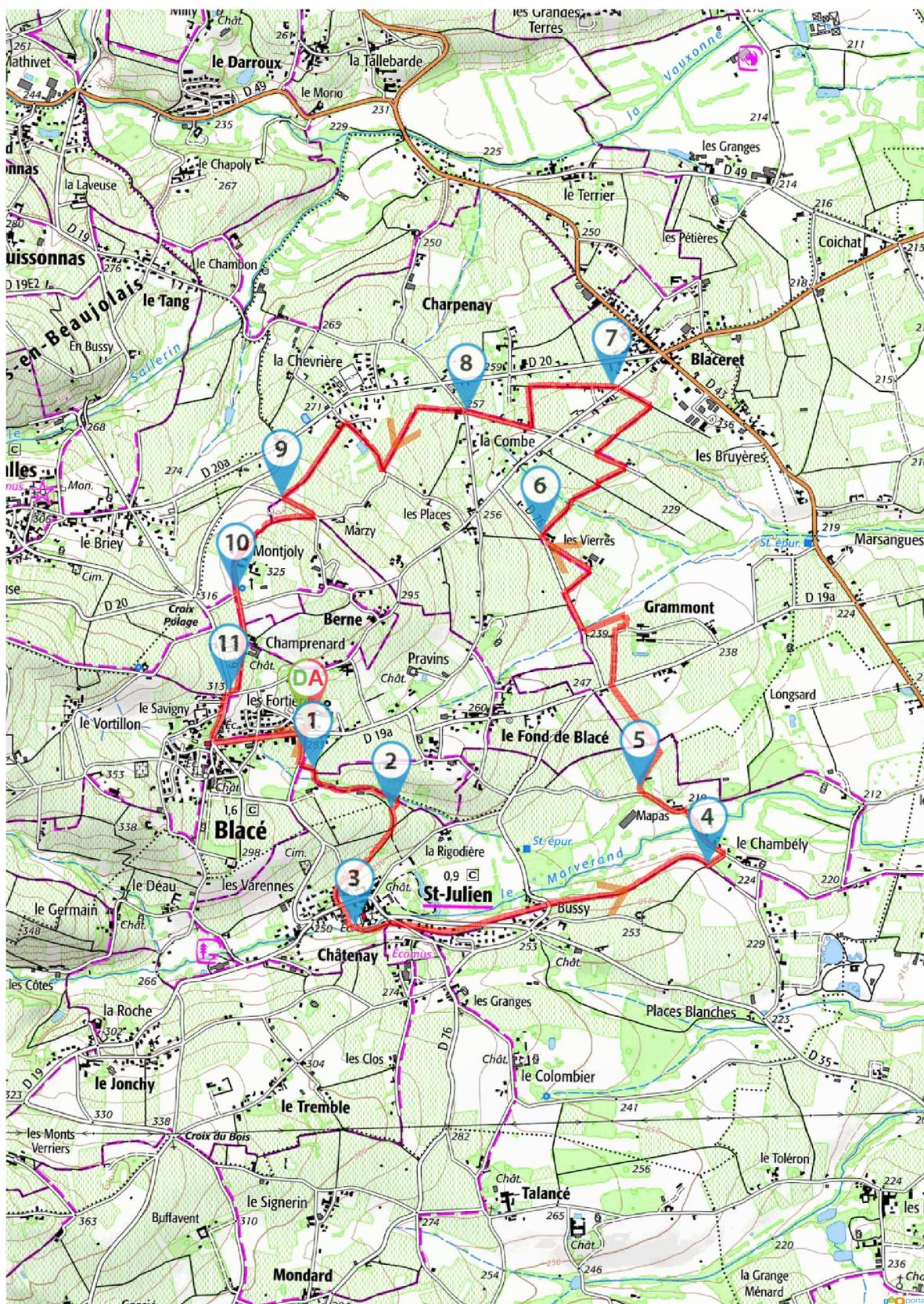
(3) possibilité de découvrir le Musée Claude Bernard (Saint-Julien).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-les-beragnons-de-la-commune-de-b/>

En savoir plus : CCAS DE BLACE

- Site internet : <https://mairie-blace.fr/fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2023 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

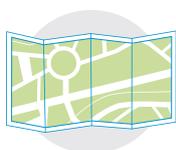
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.